

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (*à partir de 11 h 20*)
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. BOBET à M. MANSENCAL (*jusqu'à 11 h 20*)
M. BRON à Mme Walryck (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme BRUNET à Mme DARCHE (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (*jusqu'à 10 h 15*)
M. DELAUX à M. DUCASSOU (*jusqu'à 11 h 15*)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (*à partir de 11 h 00*)
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
M. TOUZEAU à M. TURON (*à partir de 11 h 40*)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Site d'Intérêt Métropolitain Nord-Ouest Aéroport - Commune de Mérignac - Zone
d'Activités de Saint Exupéry - Réalisation de la voie de desserte AIRBORNE -
Demande de financements FEDER - Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté, par délibération en date du 17 janvier 2003, a acté les orientations de la nouvelle politique de développement économique de la Communauté Urbaine. Les axes majeurs d'intervention ont ainsi été retenus au rang desquels figure la promotion des territoires à fort enjeu économique et urbain. Huit sites d'intérêt métropolitain ont été ainsi identifiés.

Le SIM Nord Ouest Aéroport a été retenu parmi ces 8 sites, en raison notamment de la proximité immédiate de la plate forme aéroportuaire et du dynamisme de ses activités économiques.

La définition de ce territoire a conduit au lancement d'une étude générale, avec la réalisation d'un diagnostic urbain et spatial, qui permettra la mise en place prochaine d'un programme opérationnel d'ensemble.

Plus ponctuellement des actions opérationnelles sont prévues sur ce territoire, et notamment, sur le secteur Saint Exupéry situé sur la commune de Mérignac. Il s'agit de réaliser des opérations visant à protéger le secteur habitat de Beaudesert situé en limite de ce territoire économique (raquettes de retournement) et de favoriser la commercialisation du foncier communautaire par des travaux d'extension des VRD.

C'est dans ce cadre que se situe le percement de la voie nouvelle nécessaire à la desserte du site industriel appelé « site AIRBORNE » inscrite au POS sous opération T 1329.

Cette création s'intègre dans la réflexion d'ensemble portée sur la circulation à l'intérieur de la zone d'activités. Elle permettra, outre la desserte des sociétés existantes ou à venir de repenser et d'harmoniser le réseau viaire interne à la zone tout en desservant des terrains communautaires en vue de leur ouverture à la commercialisation.

Ce percement est un facteur de cohérence économique mais aussi environnementale.

En effet, actuellement, le seul accès à ce site industriel dessert également le quartier d'habitations limitrophes de Beaudésert, ainsi qu'un groupe scolaire et un centre de loisirs, générant nuisances et insécurité pour les riverains.

Ce projet s'inscrit dans la sous mesure 2.1.1. Accueil des entreprises de l'axe 2 et plus particulièrement dans l'Action 2.1.1.1. concernant les zones d'activités du Programme Objectif 2 Aquitaine 2000 – 2006. A ce titre, le taux maximum d'intervention du FEDER s'élève à 50 % du coût total des travaux, le solde restant à la charge du maître d'ouvrage.

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
TRAVAUX		PARTICIPATIONS FINANCIERES	
Coordonnateur SPS	12 648,00		
Voirie	386 320,00		
Fourniture éclairage	45 986,62	CUB (50%)	264 371,31
Réseau éclairage et télécom	62 709,00	FEDER (50%)	264 371,31
Signalisation	21 079,00		
TOTAL € HT	528 742,62	TOTAL € HT	528 742,62

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER de solliciter, dans le cadre de la sous mesure 2.1.1. de l'axe 2 et plus particulièrement dans l'Action 2.1.1.1. concernant les zones d'activités du programme Objectif 2 Aquitaine 2000/2006, des financements FEDER à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, soit 264 371,31 € HT pour la création de la desserte AIRBORNE dans la zone d'activités de Saint Exupéry à Mérignac, intégrée dans le Site d'Intérêt Métropolitain Nord Ouest Aéroport.

AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
27 AVRIL 2004**

M. JEAN-CHARLES BRON

